



CAEN, LE 26 juin 2013

## **Compte-rendu du Syndicat CGT CHSCT ordinaire de la Manche du 13 juin 2013**

### **Composition de la réunion :**

La réunion se déroule à Saint Lô dans les locaux de la DT et chaque syndicat représentatif est présent.

La CGT pôle emploi Basse Normandie est représentée par Jean-François GOULET élu et secrétaire du CHSCT de la Manche, et par Dimitri LEDORMEUR représentant syndical.

La Direction est représentée par Nathalie ROTT directrice des ressources humaines, par Catherine FOURNIGAULT responsable du pôle sécurité, santé et conditions de travail et par Pascal LE PRESLE responsable du pôle immobilier.

### **Ordre du jour :**

1. **Point sur les accidents de travail, accidents de trajet et arrêts maladie**
2. **Point sur le registre de sécurité, les fiches incidents et incivilités, et analyses des causes**
3. **Information dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet d'agence d'Avranches**
4. **Information sur le réagencement de l'espace d'accueil et de 3 bureaux polyvalents de l'agence de Granville**
5. **Point d'information sur le calendrier immobilier et sur les éléments clés du référentiel immobilier**
6. **Questions diverses**
  - **Point sur l'organisation en agence lorsque l'ensemble de l'encadrement est absent**
  - **Point sur l'agence de Cherbourg Sud : désinfection des locaux et mesures prises en termes d'hygiène**

## Introduction :

La CGT attire immédiatement l'attention de la direction sur le seul temps de la matinée attribué sur l'ensemble de ces points.

La CGT doute que ce temps soit suffisant (doute partagé en amont de la réunion par l'ensemble des organisations syndicales).

La direction ne semble pas porter les mêmes inquiétudes et nous annonce que nous verrons bien.

Afin de rendre disponible le responsable du pôle immobilier, la direction demande à traiter en priorité les points 3, 4 et 5.

L'ensemble des organisations syndicales a répondu favorablement à cette demande.

## Information dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet d'agence d'Avranches :

La direction présente les plans du projet d'Avranches qui ont été présentés, dicit la direction, en amont auprès du collectif Avranchinçais.

La direction informe d'emblée, comme par précaution, qu'il y a toujours des imperfections et qu'il y en aura toujours même en tenant compte des projets passés.

Cette remarque a de quoi inquiéter, en même temps nous préférons ce discours vrai exempt de « langue de bois » et qui permet de construire les échanges.

La présentation de la direction commence par l'extérieur du bâtiment, puis le rez-de chaussée et enfin le 1<sup>er</sup> étage.

La CGT exprime son désaccord sur le nombre de places de ***parking*** dévolues aux privé(e)s d'emploi et aux entreprises, à savoir 9 places.

La direction répond par les limites imposées par la surface du terrain sélectionné et par la possibilité d'utiliser les places de parking du DISTRI CENTER situé en face.

La CGT en accord avec une autre organisation syndicale, conteste cette réponse.

Nous savons que d'autres projets immobiliers ont adopté le même mode de fonctionnement de stationnement parasite ce qui a engendré des difficultés relationnelles avec les entreprises propriétaires des places de parking.

La direction campe sur ses positions en prétextant ne pas avoir d'autres solutions.

La CGT demande à ce qu'une séparation soit prévue entre les places de parking salarié(e)s et celles des usager(e)s.

La direction répond que les expériences des autres sites équipés de ***barrière*** montreraient davantage des dégradations sur ces barrières plutôt que du confort pour les salarié(e)s.

La CGT conteste ce choix de la direction qui préfère éviter une éventuelle maintenance sur ces barrières au risque de laisser les véhicules du personnel être endommagés.

La CGT s'est assurée auprès de la direction que le nouveau site d'Avranches soit accessible par les transports en commun, en l'occurrence le bus.

A la présentation du rez de chaussée, la CGT identifie l'absence de **confidentialité** entre la zone d'attente et les deux bureaux de réception ARC.

En effet, les personnes en attente ont une vue directe sur ces bureaux en plus de pouvoir tout entendre.

A ce constat (partagé par une majorité d'organisation syndicale), s'ajoute celui du nombre de **places d'attente insuffisantes**, à savoir 4 places assises.

La direction, via le responsable du pôle immobilier propose en tenant compte de la surface dont dispose le site de poser une cloison transparente avec vitrophanie entre la zone d'attente et les bureaux ARC.

Cette cloison est suggérée de biais de façon à ajouter deux places assises, tout en étant toujours visibles par le poste d'accueil.

Malgré les propositions d'amélioration de la direction, la CGT marque réellement son

**inquiétude** lors des jours d'affluence mixant entretiens ARC-EID-GPF-informations collectives diverses.

Nous savons d'expérience que faire attendre collectivement des personnes en situation précaire est déjà source de tension mais en plus dans le cadre du nouveau site d'Avranches pôle emploi les fera attendre dans des conditions défavorables.

Nous craignons des tensions réelles et vives.

La direction devra assumer ses responsabilités sur les incidents qui auront lieu à n'en pas douter !

## **Information sur le réagencement de l'espace accueil et de 3 bureaux polyvalents de l'agence de Granville :**

Pour commencer, la CGT et les autres organisations syndicales ont demandé que les documents envoyés par la direction pour la préparation des CHSCT soient des documents de qualité.

En l'occurrence, les plans fournis sont tout simplement illisibles et n'ont pas permis aux membres du CHSCT d'appréhender ce point.

Le projet semble mettre en avant une meilleure disposition des divers espaces identifiés sur la zone d'accueil.

La CGT demande à ce que la zone d'attente soit matérialisée sur le plan car elle ne figure pas, et la CGT craint que le **nombre de places de la zone d'attente** soit à l'instar du projet d'Avranches, c'est-à-dire **insuffisant**.

A la lecture des plans qui sont de qualité le jour du CHSCT, la CGT constate qu'un seul poste d'ARC est identifié.

A plusieurs reprises nous sommes revenus sur ce point incontournable ce qui a permis de faire émerger des propos qui n'ont fait que confirmer nos doutes quant à la volonté de la direction à assurer correctement les missions de service public de pôle emploi.

Ainsi, la direction annonce que la présence physique de deux ARC, un traitant des situations indemnisation et l'autre des situations du placement, ne serait pas une obligation et qu'il appartient au site de mettre en place sa propre organisation pour répondre aux demandes en flux.

La CGT demande alors à la direction qu'elle est l'organisation mise en place sur le site de Granville.

## **La direction répond tout simplement qu'elle n'en sait rien.**

Comment pôle emploi Basse Normandie peut donc confirmer la continuité du service et de la qualité de service sans s'assurer de ce qui est fait sur place ?

D'autant que la qualité de service de l'accueil est un item phare de pôle emploi 2015 !

A cela s'ajoute l'idée de la direction de motiver la matérialisation d'un seul ARC par le fait que **les postes ARC peuvent être tenus par des agent(e)s dits « FRG ».**

Nous nous opposons fermement à cette idée :

- Nous rappelons à la direction que les collègues « FRP » ne sont pas formés(e)s à l'ASS ou aux indus par exemple
- Nous rappelons à la direction qu'il n'a jamais été dit aux collègues « FRG » qu'ils auraient à gérer les postes ARC assurant à seul(e)s ces postes Ô combien difficiles.
- Quant aux agent(e)s non « FRG », ils perdraient nécessairement en compétences à ne plus exercer sur ce poste
- Nous maintenons le principe que les charges de travail doivent être partagées par tous

La direction s'engage alors à matérialiser sur le plan un second poste ARC.

Cet engagement est loin de nous satisfaire, car il ne résout en rien la problématique de ces postes de travail.

## **Point d'information sur le calendrier immobilier et sur les éléments clés du référentiel immobilier :**

Les points clés sur le nouveau référentiel portent sur :

- 1 poste informatique pour 1 CDI
- La définition des différents espaces
- La différence entre bureaux polyvalents et bureaux « attribués »
- La répartition des surfaces

Nous constatons une amélioration par rapport au référentiel précédent.

Pour ce qui est des bureaux polyvalents, à savoir les bureaux de conseiller(e), il est écrit qu'ils doivent être :

- à minima de 2,5x4 m soit 10 m<sup>2</sup>
- semi ouverts (toujours pas de porte avant)
- ouverts sur l'arrière par ensemble de 2 ou 3 (pour permettre les évacuations)
- non nominatifs (manquerait plus que les agent(e)s travaillent confortablement...)
- contenir un meuble de rangement, deux sièges visiteurs
- à proximité mais en retrait du flux d'accueil
- fermés à hauteur de 10% des bureaux polyvalents (selon la nature des entretiens)

La CGT intervient sur le projet de déconcentration dans le cadre de pôle-emploi 2015 et pour que la direction explique comment elle va faire le lien entre ce projet et le nouveau référentiel ce qui ne semble pas d'emblée aisément et toujours compatible.

Dans ce projet il est écrit : « Les principes d'aménagement des nouveaux sites sont arrêtés conjointement par le DAPE/la Direction territoriale et la Direction Administrative et Financière ».

La direction nous donne l'info que ce projet a pour objectif de donner une **marge de manœuvre aux DAPE.**

**Nous attirons l'attention de chacun(e) des agent(e)s de pôle-emploi Basse Normandie qui auront à défendre leur condition de travail au travers des futurs projets face à un(e)DAPE sans concession !**

La CGT demande comment la direction applique ce nouveau référentiel sur les sites déjà existants.

La direction exprime ses difficultés, surtout du fait des mètres carrés inférieurs sur l'ancien référentiel.

Cette réponse conforte l'idée de la CGT qu'il ne faut pas coller à un référentiel au risque de ne pas pouvoir appliquer le suivant.

La CGT s'est assurée de l'équipement de chaque bureau polyvalent, à savoir bureau, retour, de bureau, trois chaises, un poste informatique et une imprimante.

A l'occasion du référentiel immobilier, la CGT a profité pour attirer l'attention sur 3 points liés aux conditions de travail :

- vérifier auprès des sites l'équipement exhaustif en casques audio individuels pour les activités ATT/PST notamment (en outre suite aux mouvements de personnels et des nouveaux agents incorporés, les agents ne disposent pas toujours de casque individuel)
- vérifier si des bureaux isolés existent encore
- proposer l'équipement immédiat en souris ergonomique verticale pour les agents ressentant des gênes à l'utilisation prolongée des souris standard, envisager un équipement exhaustif à titre préventif.

13h15 : fin de la demi-journée consacrée au CHSCT de la MANCHE

## **Conclusion :**

**Comme la CGT l'avait annoncé,** la matinée n'a pas suffi à traiter tous les points mis à l'ordre du jour.

La Direction met en avant des obligations de rendez-vous et s'abstient de prolonger la réunion sur l'après-midi.

Nous laissons ainsi le soin à chacun(e) de porter son propre jugement sur la considération que porte la direction à cette instance qu'est le CHSCT départemental dont le rôle est d'assurer les conditions de travail des salarié(e)s de pôle emploi Basse Normandie.

Sur demande de l'ensemble des organisations syndicales, la direction a accepté de remettre les points non abordés au prochain ordre du jour et de prévoir des réunions de CHSCT sur la journée.

Prochain rendez-vous : CHSCT extraordinaire du 08/07/2013, avec reprise des points non abordés et la consultation du projet immobilier d'Avranches.

[jean-françois.goulet@pole-emploi.fr](mailto:jean-françois.goulet@pole-emploi.fr)  
[dimitri.ledormeur@pole-emploi.fr](mailto:dimitri.ledormeur@pole-emploi.fr)